



Municipalité Sainte-Sophie-de-Lévrard

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard
Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, Josée Croteau, directrice générale de la susdite municipalité, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard sera tenue le **lundi 29 mai 2023 à 19h30**, à la salle du conseil, sise au 174 St-Antoine, à Sainte-Sophie-de-Lévrard lors de laquelle les affaires suivantes seront soumises :

Ordre du jour

1. Présence et vérification du quorum;
2. Ouverture de la séance;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt n° 41-2023 – Décrétant une dépense de 23 613 500 \$ et un emprunt de 23 613 500 \$ – Pour les travaux de remplacement de conduites et de mise aux normes de l'assainissement des eaux usées;
5. Signature du protocole d'entente avec le Ministère des Transports et de la Mobilité durable N° 202168;
6. Dépôt et approbation – Bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2022;
7. Période de questions;
8. Levée de l'assemblée.

Donné à Sainte-Sophie-de-Lévrard, ce 26 mai 2023.

Josée Croteau
Directrice générale et greffière-trésorière

Les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur les sujets apparaissant à l'ordre du jour, et ce, conformément à l'article 956 du Code municipal.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Josée Croteau, directrice générale et greffière-trésorière de Sainte-Sophie-de-Lévrard, certifie par la présente que le présent avis public est publié au bureau municipal et sur le site Internet de la municipalité, et ce, tel que prévu au règlement 01-2020 portant sur l'affichage des avis publics de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat,
ce 26^e jour mai 2023.

Josée Croteau
Directrice générale et greffière-trésorière